
LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS
ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION
DES ÉTATS-UNIS NI ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS

Boralex annonce l'exercice d'une partie de l'option d'attribution excédentaire de la prise ferme

Montréal, Québec, 30 janvier, 2015 – Boralex inc. (TSX: BLX) (« Boralex » ou la « Société ») annonce l'exercice à 85 % de l'option d'attribution excédentaire du placement public annoncé précédemment de 8 430 000 actions ordinaires de catégorie A de Boralex (les « Actions ») selon une convention de prise ferme pour un produit brut total d'environ 110 millions \$ et dont la clôture a eu lieu le 12 janvier 2015 (le « Placement »).

Le syndicat de preneurs fermes mené par Financière Banque Nationale Inc., qui comprenait BMO Nesbitt Burns Inc., Marchés Mondiaux CIBC Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Valeurs Mobilières TD Inc. et Valeurs mobilières Cormark Inc., a exercé en partie l'option d'attribution excédentaire et a acheté 1 075 000 actions ordinaires de catégorie A de Boralex additionnels (les « Actions visées par l'option d'attribution excédentaire ») au prix de 13,05 \$ par Action visée par l'option d'attribution excédentaire, pour un produit net à la Société de 13 467 600 \$, après la rémunération des preneurs fermes. L'exercice de l'option d'attribution excédentaire portera le produit brut total du Placement à environ 124,0 millions \$.

Le produit net de la vente des Actions visées par l'option d'attribution excédentaire servira au financement du fonds de roulement et aux fins générales de la Société. Les Actions et les Actions visées par l'option d'attribution excédentaire ont été émises dans toutes les provinces du Canada par voie de prospectus simplifié.

Les titres qui ont été vendus n'ont pas été, et ne seront pas, inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée, et ces titres n'ont pas été placés aux États-Unis ou auprès de personnes américaines ou vendues dans ce pays ou à de telles personnes ou pour le compte ou au profit de telles personnes sans une telle inscription, sauf si une dispense des obligations d'inscription de ces lois a été obtenue. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura pas la vente de titres dans un État où ce type de placement, de sollicitation ou de vente serait interdit.

À la suite de l'exercice d'une partie de l'option d'attribution excédentaire, Boralex aura un total d'environ 48 millions d'actions émises et en circulation.

ACCESSIBILITÉ DES DOCUMENTS

Des exemplaires des documents pertinents, comme le prospectus simplifié et la convention de placement, sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) dans les documents publics déposés par Boralex.

Le présent communiqué ne constitue pas un placement de titres aux États-Unis. Les titres ne doivent pas être vendus aux États-Unis sans une inscription ou l'obtention d'une dispense des obligations d'inscription.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 940 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant plus de 150 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 250 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com